

Commune de Genestelle - Conseil Municipal vendredi 23 février 2018

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Michel Bernard, Pierrot Aymard, Alain Riffard.

Absent(e)s : Marlène Hager, Christel Berthod, Mathieu Sautel.

- *Désignation secrétaire de séance* : Rémy Tastevin
- *Ajout point à l'ordre du jour* : Réserve incendie Genestelle : Présentation du projet maîtrise d'œuvre SDEA, convention avec le SDEA, sollicitation DETR
- *Approbation du Compte rendu du Conseil du 15 décembre 2017* : le CR est approuvé.
- *Demande dégrèvement de Taxe Foncière sur Non Bâti pour les arboriculteurs* : Un dégrèvement a été accordé pour les parcelles déclarées en pré suite à la sécheresse de 2017. Par contre, la commune doit solliciter les services fiscaux pour qu'elle soit déclarée sinistrée suite aux aléas climatiques et que ce dégrèvement soit étendu à l'ensemble des cultures et notamment aux châtaigneraies. Les agriculteurs doivent, si ce n'est déjà fait, déposer au plus tôt une déclaration de perte de récolte en mairie. Approbation du Conseil.
- *Demande avenant Maîtrise d'œuvre assainissement Bise* : Compte tenu des travaux supplémentaires demandés (pluvial, allongement du réseau) et des travaux simultanés d'enfouissement des réseaux secs, le chantier a duré plus que prévu et entraîné un nombre supplémentaire de réunions de chantiers (5 de plus) et de compte rendus (5 ½ journées de secrétariat). En Conséquence il est demandé par Naldéo un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de 2848,70€HT supplémentaires au montant initial de 21930 €HT. Approbation du Conseil.
- *Convention avec collège de Vals pour la « mise à disposition des ressources numériques »* : dans le cadre du plan numérique des écoles et suite à l'acquisition du matériel (tablettes, vidéo projecteur et écran), il est prévu la mise à disposition de ressources numériques (logiciels pour 500 €) par une convention avec le collège de Vals les bains. Approbation du Conseil.
- *Sollicitation du « Fonds Innovant en faveur des Patrimoines Ardéchois » et « coup de pouce pierre sèche » du PNR des Monts d'Ardèche* : Le Conseil départemental peut aider financièrement des opérations de restauration du patrimoine rural non protégé. Ces projets doivent intégrer une démarche de financement participatif et recueillir préalablement l'avis de la Fondation du Patrimoine. A la suite du passage des réseaux d'assainissement, d'eau potable et de dissimulation des réseaux secs dans les calades de Bise, celles ci pourraient être refaites selon la technique traditionnelle de pierres sèches. Un premier tronçon a été réalisé dans le cadre d'une formation du personnel de l'entreprise MBTP avec encadrement par ELIPS (École Locale Itinérante de la Pierre Sèche), ceci à titre d'exemple et afin de connaître la capacité et le coût pour la poursuite de la réalisation par l'entreprise. Un dossier a été transmis à la Fondation du Patrimoine et au Conseil départemental pour la réfection en pierre sèche de 230 m2 de calades pour un coût de 66700€HT avec le plan de financement suivant : participatif : 10000€, FIPA : 19000€, PNR 4000€, commune : 33700€. L'aide du PNR des Monts d'Ardèche peut être sollicitée dans le cadre des « coup de pouce pierre sèche ». En réponse à la question pourquoi cette réfection n'était pas prévue dans le marché, le maire explique qu'à la suite de travaux complémentaires de passage de canalisations d'eaux pluviales, de prolongement du réseau public secteur Vignal, et certaines réfections de calades non chiffrées initialement, nous arriverons, avec les réfections de voirie à terminer au centre du hameau, au montant maximum subventionné. Ces réfections de calades pourraient alors être faites hors marché assainissement et faire l'objet de la demande de subvention FIPA et coup de pouce PNR. Avec 3 voix contre, 2 pour et 1 abstention, le

Conseil est majoritairement non favorable à cette réfection en pierre sèche d'une part pour le coût qui semble trop important, d'autre part car il n'est pas convaincu par la qualité et la solidité de cette technique par rapport à une réfection béton. Le maire précise que ce type de calade pierre sèche fait l'objet d'une garantie, qu'il a des qualités de souplesse, perméabilité, durabilité, d'utilisation de ressources locales et d'économie de matériaux et d'énergie. Les aides FIPA et PNR ne peuvent être accordées que pour des solutions écologiques qui mettent en valeur le patrimoine traditionnel rural. Il est décidé de solliciter ces aides et de reconsidérer la question au vu des réponses apportées, et peut être de limiter la solution pierre sèche à la première calade.

- *Convention SATESE Drôme Ardèche pour les stations d'épuration* : La convention avec le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) arrive à terme et il est proposé une nouvelle convention pour la station de Genestelle et la nouvelle station de Bise pour une durée de 2 ans. Le coût est de 420 € par an. Approbation du Conseil.
- *Réserve Incendie : convention avec le SDEA, consultation des entreprises, demande DETR* : Le SDEA peut assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la réserve dans le cadre d'une convention. Le coût de la maîtrise d'œuvre serait de 5000 €HT. Compte tenu de la nécessité de réaliser rapidement cet ouvrage, une consultation a été mise en ligne sur le site achatpublic.com le 1 février et se termine le 13 mars, date à partir de laquelle les réponses seront étudiées et l'entreprise choisie. La commune a reçu de la Région une réponse positive à sa demande de subvention à partir d'un précédent dossier incluant aussi des aménagements annexes (voirie, kiosque). Une subvention dans le cadre de la DETR (demande sans réponse en 2017) peut être sollicitée à nouveau pour la partie réserve incendie. Le financement serait alors le suivant : Région (25%), État DETR (30%), commune (45%). A noter que le Permis de construire a été accordé pour la réserve, mais pas pour les aménagements associés (avis défavorable du service des routes pour l'implantation du kiosque). A noter aussi pour les aménagements annexes envisagés la nécessité d'acquisition de la parcelle face à la mairie pour permettre un nouvel accès aux plates formes via la voie d'accès à la mairie. Le Conseil valide la convention avec le SDEA et la demande de subvention DETR.
- *Comptes 2017 de la commune* : la comptabilité de la commune (compte administratif) est identique à celle du trésorier, La situation 2017 est la suivante :

609 budget commune	dépenses	recettes	solde
fonctionnement	250 405,99 €	317 501,68 €	67 095,69 €
investissement	145 580,78 €	105 779,66 €	-39 801,12 €
TOTAL	395 986,77 €	423 281,34 €	27 294,57 €

Le compte de gestion de la trésorerie ne nous étant pas encore parvenu, les comptes et l'affectation du résultat 2017 seront soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine réunion en même temps que le budget 2018.

- *Comptes 2017 service Eau assainissement*: la comptabilité de la commune (compte administratif) est identique à celle du trésorier, La situation 2017 est la suivante :

611 budget eau assainissement	dépenses	recettes	solde
fonctionnement	31 435,33 €	32 737,38 €	1 302,05 €
investissement	622 564,95 €	470 304,98 €	-152 259,97 €
TOTAL	654 000,28 €	503 042,36 €	-150 957,92 €

A noter dans les recettes 2017 un prêt sur 15 ans de 50 000 € et un prêt court terme de 150000€, ce dernier dans l'attente de la participation des usagers, du solde des subventions et du remboursement du FCTVA. Les comptes 2017 seront soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine réunion en même temps que le budget 2018.

- *Proposition spectacle* : La troupe de théâtre amateur « les Fous sans Blanc » propose de donner un spectacle en juillet aux conditions suivantes : a fournir a l'association un lieu de

représentation plein air et une salle de repli en cas d'intempéries, un accès facile à des prises électriques, un campement le soir de sa représentation, à verser une participation financière de 250 € qui couvre une partie de leurs frais et leur permet de proposer des places à 6 € pour ce spectacle avec gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans. Ils installent également une buvette et proposent de la petite restauration à la fin du spectacle. Le Conseil ne souhaite pas participer financièrement directement et communique cette proposition aux associations locales d'animation.

• *Infos et questions diverses :*

- *Point sur travaux Bise :* Les travaux de réseau d'assainissement sont terminés. L'ASA de Bise a engagé des travaux de création d'un nouveau réservoir avec son alimentation à partir de la source du Fourcin qui autorisera la coupure de l'alimentation d'eau lorsque le réservoir sera plein. Les travaux de dissimulation des réseaux électriques devraient reprendre le 11 avril avec une coupure d'électricité permettant l'implantation (par hélicoptère) du nouveau poteau sur la moyenne tension alimentant le nouveau transfo. Ensuite, il y aura basculement des alimentations des maisons sur le nouveau réseau souterrain, puis enlèvement des lignes aériennes, des poteaux, et de l'ancien transfo. En même temps les lignes téléphoniques et d'éclairage public devraient aussi être basculées sur le réseau souterrain ainsi que la réfection au moins de la calade basse. Tout cela devrait être terminé vers la mi mai. La voirie sur le secteur du transfo pourra alors être refaite et la nouvelle place terminée. Fin des chantiers dans le cœur du village début juin.
- *Point sur Craux :* Les locataires du bâtiment agricole souhaitent aménager un atelier de transformation de 25 m² dans la partie couverte non close. Ils souhaitent prendre en charge la totalité du coût des travaux, réaliser en auto construction une partie des travaux et confier à des entreprises les parties électriques, eau et certains autres travaux. Une déclaration préalable de travaux va être déposée par la mairie. Concernant la restauration et valorisation des espaces cour, écuries et grange, le cabinet Fabriques a préparé une consultation en ligne sur ce sujet. elle sera bientôt proposée aux habitants, aux structures potentiellement intéressées par ces lieux et aux collectivités susceptibles de nous aider pour cette opération. Afin d'être clair sur les conditions d'utilisation de ces espaces et des abords nécessaires à leur fonctionnement, il apparaît que les contrats actuels devraient être clarifiés et sécurisés. Après consultation d'un expert, il serait souhaitable de conclure un avenant au bail et convention en cours. Une proposition sera faite dans ce sens aux fermiers.
- *Fonctionnement communal :* Afin d'avoir une meilleure communication et un meilleur suivi des besoins, des travaux, des présences et pour éviter des saisies multiples d'informations, un espace numérique commun (cloud) a été mis en place et sera accessible avec différents droits d'accès aux personnels et aux maire et adjoints. D'autre part, les fiches de poste sont en cours de mise en place et les entretiens annuels relancés, ceci afin que les tâches et responsabilités de chacun soient mieux définies.
- *Bibliothèque municipale :* C'est grâce aux bénévoles que la bibliothèque fonctionne. Après de nombreuses années, Bernadette Mazoyer a passé le relais à Josette Espenon et Claudine Gindro. Ça se situe à l'ancienne école et mairie annexe de Bise et c'est ouvert chaque mercredi de 16h à 18h. Entrée libre, prêts et consultation de livres gratuits. Plus d'infos à <http://www.genestelle.fr/Bibliotheque-410>
